

M. Attlee, je passai la soirée avec lui à Chequers; là je lui communiquai immédiatement les renseignements sur ce qu'on avait découvert ici. Plus tard, j'eus des entretiens avec M. Bevin, le secrétaire des Affaires étrangères; je lui fis part des renseignements que, à mon avis, le gouvernement britannique désirerait posséder. Comme le savent les honorables députés, je revins par la suite à Washington, accompagné de M. Attlee; une conférence eut lieu à cet endroit avec le Président sur la question de l'énergie atomique au sujet de laquelle un rapport a déjà été soumis. Je revins à Ottawa en compagnie de M. Attlee et, après son retour en Angleterre, je m'occupai de nouveau de la question que j'avais commencé à étudier sérieusement avant mon départ.

Voici des questions que les honorables députés ne manquent pas de se poser: Pourquoi a-t-on attendu si longtemps avant de dévoiler ces choses? Pourquoi la commission n'a-t-elle pas été instituée plus tôt? J'ai déjà expliqué assez clairement, il me semble, que c'eût été une très grave erreur de choisir trop à la hâte la date à laquelle devrait se tenir l'enquête. Notre pays n'aurait voulu, pour rien au monde, être blâmé d'avoir brouillé les relations entre l'une quelconque des Nations Unies et d'avoir nui, de ce fait, à chacune d'elles. Comme se le rappellent les honorables députés, il y eut à Londres une réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères, à laquelle assistèrent les ministres des Affaires étrangères de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. Cette réunion n'eut pas beaucoup de succès. Lorsqu'elle eut pris fin, on se livra à des récriminations de toutes sortes. Il aurait été très regrettable, je crois, que ces révélations fussent faites au moment où cette réunion avait lieu. Il fallait songer aux autres réunions qui seraient tenues à peu de temps de là. Il s'agissait tout simplement d'arrêter la mesure la plus sage et le temps le plus propice à un geste déterminé.

Afin d'être absolument certain de pouvoir obtenir une idée d'ensemble sur la situation, le Gouvernement décida de recourir aux services d'un avocat spécial qu'il chargerait d'étudier avec la police les dossiers et les documents dont disposait cette dernière et de conseiller le Gouvernement sur les mesures qu'il convenait de prendre. Il s'agissait d'abord de choisir cet avocat. Les honorables députés savent aujourd'hui que le Gouvernement a choisi M. E. K. Williams, de Winnipeg, comme avocat dans l'affaire. Le Gouvernement a choisi M. Williams parce qu'il était à ce moment-là président du Barreau canadien et aussi, cela va de soi, en raison de sa parfaite compétence professionnelle. Nous avons cru

que quiconque serait choisi pour aviser le Gouvernement et, plus tard, les commissaires, devait être un avocat jouissant de la plus entière confiance des représentants de la profession et de la population du pays. Nous avons cru que nous ne pouvions faire de meilleur choix qu'en nommant M. Williams, étant donné qu'il était président du Barreau canadien et qu'il occupait une place très en vue dans sa profession.

M. Williams a soumis un rapport que, j'espère, nous pourrions rendre public plus tard. Nous ne pouvons le faire en ce moment, parce qu'il renferme des renseignements qui influeraient sur certains des procès actuellement en cours. Dans son rapport, M. Williams soumettait que la meilleure façon de procéder serait de nommer une commission royale comptant les meilleurs commissaires qu'il serait possible de trouver. C'est cet avis qui a amené le Gouvernement à solliciter les services du juge Taschereau et du juge Kellock, tous deux de la Cour suprême du Canada. Le Gouvernement s'est rendu compte que la question de la liberté du sujet et la question de la liberté individuelle devaient inéluctablement se poser dans l'examen de l'étendue et des progrès du système d'espionnage, et qu'il fallait de toute nécessité nommer commissaires des personnes soucieuses par-dessus tout de protéger la liberté du sujet et de rendre justice, et justice seulement.

Des honorables vis-à-vis ont déjà souligné l'importance de maintenir la justice, de suivre constamment la justice en l'espèce. C'est pourquoi le choix s'est fixé sur deux juges de la Cour suprême du Canada, à l'exclusion de tous les autres. Le Gouvernement ne savait où trouver au Canada deux personnes plus soucieuses du maintien de la justice à tous les points de vue ou plus soucieuses de protéger la liberté du sujet, que ces deux juges de la Cour suprême du Canada. J'espère que ces considérations n'échapperont pas aux honorables députés qui se sentiront éventuellement portés à critiquer quelques-unes des méthodes qu'il a nécessairement fallu employer pour instituer l'enquête.

Je disais il y a un instant qu'il y a eu d'autres conférences. Les honorables représentants se souviennent qu'en décembre a eu lieu à Moscou une assemblée à laquelle le secrétaire d'Etat des Etats-Unis et M. Bevin, ministre des Affaires étrangères, de la Grande-Bretagne, ont discuté avec M. Molotov les problèmes qui les intéressaient mutuellement. Ce n'était guère le moment d'aborder cette question.

Si une enquête avait alors été ouverte au Canada, on aurait fort bien pu dire ou penser qu'elle avait pour but de susciter des difficultés à l'occasion de cette réunion particulière.

[Le très hon. Mackenzie King.]